



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

Monsieur Claude Meisch
Ministre de l'Education nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg

N/réf. : CSL-2018-47-CF/NF

Luxembourg, le 17 avril 2018

Concerne : Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation et le règlement grand-ducal du 11 janvier 2017 déterminant les modalités d'admission dans les classes de 7^{ème} de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement secondaire général.

Monsieur le Ministre,

Notre chambre professionnelle n'a pas d'observation quant au projet de règlement grand-ducal sous rubrique, étant donné que ce projet vise à adapter les terminologies par rapport à celles introduites par la loi du 29 juin 2017 créant le concept de « direction de région » et par la loi du 29 août 2017 portant sur l'enseignement secondaire.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour la Chambre des salariés,

Norbert TREMUTH
Directeur

Jean-Claude REDING
Président